



Déposé le **29 SEP. 2009**

Scanné le **30 SEP. 2009**

09-INT-289

Au Grand Conseil du Canton de Vaud

Interpellation : Réduction des quotas de sucre produit avec la betterave...

La récente décision des sucreries d'abaisser les quotas de production de betteraves sucrières de 5 à 10% (linéaire ?) est parvenue aux agriculteurs concernés ces derniers jours. Cette décision est surprenante lorsque l'on place cette décision en regard avec la hausse du prix du sucre sur le marché mondial.

Notre canton est l'un des actionnaires des sucreries d'Aarberg et dans ce contexte nous posons les questions suivantes :

1. Qui du politique, de l'administration, des transformateurs ou des producteurs ont pris la décision de réduire les quotas de sucre indigène, produits à partir de la betterave ?
2. Cette réduction, sur la base de quotas, s'applique-t-elle uniquement à la zone géographique concernée par la production du site d'Aarberg ou sur l'ensemble du territoire suisse ?
3. Quelle est la position du Conseil d'Etat et de son représentant au sein du Conseil d'administration, sachant que le canton de Vaud est le deuxième producteur de betteraves sucrières de Suisse ?
4. Quelles sont les raisons qui ont poussé le secteur de la transformation des betteraves sucrière à diminuer les quotas ?
5. Des raisons financières ou structurelles sont-elles directement à l'origine de la décision de réduire les quotas ?

Villars-le-Grand, le 29 septembre 2009

André Delacour,
Député

(ne souhaite pas développer)